L’animateur bien connu des téléspectateurs du média d’Etat, la Crtv, est sujet des accusations en trait avec l’homosexualité.

Pour mieux comprendre cette affaire, faisons un tour en arrière. C’est une femme au prénom Gaëlle qui a jeté le pavée dans la marre. Sur les réseaux sociaux, cette dernière a laissé fuité un extrait audio d’une conversation téléphonique avec Eric Nya, et des captures d'écran. Gaëlle accuse alors l'animateur de la CRTV d’être l’amant de son mari. L’affaire fait grand bruit dans les réseaux, et le journaliste à la chaine publique est balancé à la vindicte populaire.

Dans le communiqué le 31 Juillet, Me Marie Claude Edjang et Calvin Djob, avocat d’Eric Nya, dénoncent des allégations « mensongères » et « délirantes » émanant d’un personnage au « profil psychotique ».

Les avocats de l’animateur disent vouloir saisir les tribunaux compétents pour défendre l’honneur et la dignité de leur client.

Ils annoncent notamment qu’une plainte sera déposée dans les prochains jours devant les juridictions françaises. Ils expliquent que leur client ne veut pas tolérer que son nom soit trainé dans la boue *« par une personne dont le comportement depuis des mois a des relents d’un indescriptible acharnement »*.

Par ailleurs, une conférence de presse est annoncée *« incessamment, afin d’édifier l’opinion publique sur les réelles intentions de l’auteure de cette bande audio et de ces captures d’écran ».*